

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article1350>

Au Journal officiel du 21 juillet 2010

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: lundi 26 juillet 2010

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Au sommaire : rénovation urbaine, signalisation des ouvrages hydrauliques pour la sécurité des kayakistes, établissement de placement éducatif, dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles.

Action sociale

– [Arrêté du 9 juillet 2010](#) portant approbation de la modification du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine NOR : MTSV1008546A

Justice

- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un établissement de placement éducatif à Caen (14)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un établissement de placement éducatif à Dijon (21)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un établissement de placement éducatif et d'insertion à Rennes (35)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un établissement de placement éducatif à Lorient (56)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un établissement de placement éducatif à Nevers (58)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un établissement de placement éducatif au Mans (72)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert à Caen (14)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion à Hérouville-Saint-Clair (14)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion à Dijon (21)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion à Redon (35)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert à Rennes (35)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert à Rennes (35)
- [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion à Saint-Malo

(35)

– [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion à Coutances (50)

– [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert à Lorient (56)

– [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif d'insertion à Vannes (56)

– [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert à Vannes (56)

– [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion à Nevers (58)

– [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion à Alençon (61)

– [Arrêté du 6 juillet 2010](#) portant création d'un service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion au Mans (72)

Santé

– [Arrêté du 8 juillet 2010](#) fixant les conditions de la levée de l'anonymat dans les consultations de dépistage anonyme et gratuit et dans les centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles NOR : SASP1007832A

Sport

– [Décret n° 2010-820 du 14 juillet 2010](#) relatif aux conditions de signalisation des ouvrages visés à l'article L. 211-3 du code de l'environnement NOR : DEVT0920801D [\[1\]](#)

[L'intégralité du sommaire du 21 juillet 2010](#)

[\[1\]](#) Le décret a pour objet de fixer les conditions d'application du 4^{ème} du III de l'article L. 211-3 du code de l'environnement qui trouve son origine dans la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Il détermine les conditions de mise en place d'une signalisation des ouvrages hydrauliques par leur propriétaire ou leur exploitant afin d'assurer la sécurité de la circulation des engins nautiques non motorisés (activité de canoë-kayak et ses disciplines associées).